Point n° 3 : Simplification de l'organisation des secteurs d'assiette du SIP de Bourg-en-Bresse – Fusion des 5 secteurs en 2 secteurs

Dans les bases ILIAD et le référentiel TOPAD, le territoire de compétence géographique du SIP de Bourg-en-Bresse est actuellement divisé en 5 secteurs : SAID Bourg Saint-Denis (021), SAID Bourg-Viriat (022), SAID Bourg Préfecture (023), SAID Bourg Châtillon (024) et SAID Poncin (025).

Afin de simplifier l'organisation du service et la gestion des travaux d'assiette, le SIP de Bourg souhaite, en accord et sur proposition des contrôleurs de secteurs, faire évoluer cette structuration ancienne en procédant aux opérations suivantes :

- fusion des secteurs 021 et 022 (SAID Bourg Saint-Denis et SAID Bourg Viriat), qui serait renommé sous l'intitulé SAID Bourg 1^{er} secteur ;
- fusion des secteurs 023, 024 et 025 (SAID Bourg Préfecture, SAID Bourg Châtillon et SAID Poncin) renommé SAID Bourg $2^{\hat{e}me}$ secteur.

En pratique, les secteurs d'assiette du SIP de Bourg sont déjà regroupés fonctionnellement depuis plusieurs années (021 et 022 d'une part, et 023, 024 et 025 d'autre part), avec un contrôleur à la tête de chacun des deux groupes chargé d'en assurer l'animation et le contrôle.

Au quotidien le maintien de 5 secteurs géographiques est source de complexité dans les travaux de gestion et ne reflète plus l'organisation réelle du service :

- le suivi des dossiers en cours, le traitement des listes d'affaires contentieuses, la relance des défaillants ou les travaux dans GESTPART sont techniquement plus lourds pour les agents et l'encadrement du fait de la survivance technique de 5 secteurs ;
- les éditions sont plus coûteuses et génèrent plus de papier et de tri compte tenu de la segmentation en 5 sous-groupes (présence de sauts de pages ou d'états néant en plus grand nombre par exemple) ;
- le tri pour le courrier, les déclarations de revenus, l'archivage, etc. demandent davantage de temps et sont plus complexes avec 5 secteurs qu'ils ne le seraient avec 2.

La fusion des 5 secteurs actuels en 2 secteurs doit donc permettre au SIP de Bourg-en-Bresse de faire coïncider les structures et les applications avec le mode de fonctionnement réel du service, tout en allégeant et simplifiant le travail des agents.

Compte tenu des contraintes techniques et calendaires liées à la mise à jour du référentiel TOPAD, il est proposé que ces nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.